



## Préjudice causé par un voisin

Par **Maricha**, le **04/06/2014** à **18:17**

Bonjour,

J'ai besoin d'une réponse d'un professionnel

Mon voisin a édifié un mur sur son terrain, cependant derrière ce mur se trouve la clôture mitoyenne grillagée, donc visible uniquement de mon côté

Entre son mur et la clôture grillagée se trouve un espace de 10 cm qu'il a décidé de désherber, sauf que ce désherbant a brûlé une partie de ma pelouse.

A part une main courante, y-a-t-il une loi en ma faveur ?

De plus, si je veux ôter la clôture mitoyenne, quels sont mes risques ??

Petite précision : aucun dialogue n'est possible !

Merci beaucoup par avance

mc95